



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

### PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SHAWINIGAN

Le 13 avril 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Shawinigan convoquée et tenue le mardi 13 avril 2021, à 19 h, au lieu ordinaire de ses séances, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Considérant l'état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement du Québec le 13 mars 2020, en lien avec la COVID-19 ainsi que des mesures mises de l'avant et des recommandations, la présente rencontre est tenue à huis clos et principalement par le biais d'une visioconférence

Sont présents, les conseillers(ères), Josette Allard-Gignac, Guy Arseneault, Jacinthe Campagna, Lucie De Bons, Nancy Déziel, Claude Grenier et Jean-Yves Tremblay, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Michel Angers. Est absent, le conseiller Martin Asselin.

Sont également présents, Me Yves Vincent, directeur général et Me Chantal Doucet, greffière.

\_\_\_\_\_

Moment de recueillement.

\_\_\_\_\_

Déclaration d'ouverture par monsieur le maire.

R 117-13-04-21

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay  
Appuyé par : la conseillère Lucie De Bons

Et résolu

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté, lequel est joint comme annexe I à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 118-13-04-21

#### ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX - SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2021 ET SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 22 MARS ET DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil dispensent la greffière de faire la lecture des procès-verbaux puisque ces derniers leur ont été transmis à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ., c. C-19);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le conseiller Guy Arseneault  
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Que le Conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 2 mars 2021 et des séances extraordinaires tenues le 22 mars 2021 et le 1<sup>er</sup> avril 2021 tels que rédigés par la greffière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D 119-13-04-21

### DÉPÔT - CERTIFICATS DES PROCÉDURES D'ENREGISTREMENT TENUES CONCERNANT LES RÈGLEMENTS SH-665, SH-666, SH-667, SH-668, SH-669, SH-670, SH-672 ET SH-674

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière dépose les certificats concernant les procédures de demandes écrites tenant lieu de registre et tenues du 17 février au 4 mars 2021 ainsi que du 10 mars au 25 mars 2021 respectivement relatifs aux règlements :

- **SH-665** décrétant un emprunt et une dépense de 1 710 000 \$ pour la réalisation de travaux d'entretien et de réfection aux structures et infrastructures municipales;
- **SH-666** décrétant un emprunt et une dépense de 2 500 000 \$ pour l'achat, le remplacement et le reconditionnement de véhicules, de machineries et d'équipements;
- **SH-667** décrétant un emprunt et une dépense de 2 934 800 \$ pour la réalisation de travaux aux bâtiments municipaux;
- **SH-668** décrétant une dépense de 1 033 000 \$ et un emprunt de 992 500 \$ pour le prolongement des services sur l'avenue Jacques-Dolbec - développement domiciliaire Germain Martel - phase IV;
- **SH-669** décrétant une dépense de 650 000 \$ et un emprunt de 617 500 \$ pour le prolongement des services - Domaine Le Campagnard - phase II;
- **SH-670** décrétant une dépense de 734 000 \$ et un emprunt de 697 300 \$ pour le prolongement des services - Carré des Peintres, phase II;
- **SH-672** décrétant un emprunt et une dépense de 125 000 \$ pour l'entretien et la mise aux normes des modules de jeux, balançoires et équipements récréatifs dans les parcs municipaux;
- **SH-674** décrétant un emprunt et une dépense de 225 000 \$ pour le remplacement du système téléphonique;

et en vertu de l'article 554 de la susdite loi, ces règlements sont réputés approuvés par les personnes habiles à voter.

D 120-13-04-21

### DÉPÔT - LISTES DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

Conformément à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière dépose la liste des dépenses autorisées par des fonctionnaires à qui est accordé le pouvoir de dépenser et d'accorder des contrats en vertu du Règlement général SH-1, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2021.

Conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière dépose la liste des contrats conclus, par le comité exécutif, et comportant une dépense de plus de 25 000 \$, au cours du mois dernier.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

D 121-13-04-21

### DÉPÔT - RAPPORT FINAL - AUDIT DE PERFORMANCE SUR LA GOUVERNANCE ET LA GESTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE SHAWINIGAN - COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

En application du règlement municipal SH-618 ayant pour objet de mandater la Commission municipale du Québec afin d'effectuer les audits de performance et mesurer si la Ville remplit sa mission de façon optimale, en utilisant les ressources disponibles avec efficacité, efficience et économie, et ce, en tenant compte de la conformité aux lois, règlements, politiques et directives applicables, le Conseil prend acte du dépôt du rapport final de l'audit de performance sur la gouvernance et la gestion financière de la Ville de Shawinigan préparé par la Commission municipale du Québec.

R 122-13-04-21

### SIGNATURE - AVENANT À L'ENTENTE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS)

CONSIDÉRANT QUE le Consortium en développement social de la Mauricie a été désigné à titre de mandataire et Centraide Mauricie à titre de fiduciaire du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre des Alliances pour lutter contre la pauvreté et travailler à l'inclusion sociale en région (PAGIEPS);

CONSIDÉRANT QU'une entente administrative est intervenue entre les parties pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier celle-ci à la suite de l'ajout de sommes pour l'année financière 2021-2022;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Jacinthe Campagna  
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil autorise le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'addenda à l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité et à y apporter, si nécessaire, des modifications qui ne changent pas l'objet de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 123-13-04-21

### SIGNATURE - CONTRAT DE TRAVAIL ENTRE LA VILLE DE SHAWINIGAN ET MADAME CAMILLE BARIBEAULT

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel  
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, le contrat de travail à intervenir avec madame Camille Baribeault pour agir à titre de conseillère en ressources humaines au Service des ressources humaines et se terminant au plus tard le 31 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

R 124-13-04-21

### CONTRAT - REMPLACEMENT DU SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition et le remplacement du système téléphonique de son administration;

CONSIDÉRANT QUE cinq soumissionnaires ont répondu à celui-ci;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des technologies de l'information et de la division approvisionnement;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel  
Appuyé par : le conseiller Claude Grenier

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour l'acquisition et le remplacement d'un système téléphonique au plus bas soumissionnaire conforme soit **Incotel-ISQ inc.**, au montant forfaitaire de 161 412,60 \$, taxes en sus, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt SH-674.

Que la présente résolution soit exécutoire à compter du jour de l'approbation du règlement SH-674 par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que le Conseil autorise monsieur Patrick Bellerive, directeur du Service des technologies de l'information, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 125-13-04-21

### CONTRAT - SERVICES DE LIENS TÉLÉPHONIQUES

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture de services de lignes téléphoniques et de lien de type SIP en vue de l'implantation du nouveau système téléphonie IP;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres comprend le lot 1 pour les lignes téléphoniques et le lot 2 pour le lien IP de type SIP;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont répondu à celui-ci;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des technologies de l'information et de la division approvisionnement;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Josette Allard-Gignac  
Appuyé par : la conseillère Lucie De Bons

Et résolu



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Que le Conseil octroie le contrat pour la fourniture de services de liens téléphoniques, pour les lots 1 et 2, au plus bas soumissionnaire conforme soit **Sogetel inc.**, suivant les prix unitaires indiqués au bordereau de soumission déposé, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

Que le Conseil autorise monsieur Patrick Bellerive, directeur du Service des technologies de l'information, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

R 126-13-04-21

### CONTRAT - RÉFECTION DE TERRAINS DE TENNIS

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la réfection des terrains de tennis des parcs Frank-Gauthier, du Saint-Maurice, de la Rivière, Paul-André-Potvin et de Sainte-Flore;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont répondu à celui-ci;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics et de la division approvisionnement;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Jacinthe Campagna  
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour la réfection de terrains de tennis au plus bas soumissionnaire conforme soit **Bourassa Sport Technologie inc.**, au montant forfaitaire de 99 660 \$, taxes en sus, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt SH-648.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

R 127-13-04-21

### CONTRAT - RÉFECTION DE VOIRIE - CHEMIN DES POMMIERS

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la réfection de voirie pour le chemin des Pommiers;

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissionnaires ont répondu à celui-ci;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de l'ingénierie et de la division approvisionnement;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Claude Grenier  
Appuyé par : la conseillère Nancy Déziel

Et résolu



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Que le Conseil octroie le contrat pour la réfection de voirie pour le chemin des Pommiers au plus bas soumissionnaire conforme soit **Eurovia Québec Construction inc.**, au montant de 3 173 240 \$, taxes en sus, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt SH-657.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 128-13-04-21

### CONTRAT - TRAVAUX DE NETTOYAGE DES CONDUITES D'ÉGOUT

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services de nettoyage des conduites d'égout au mètre linéaire;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissionnaires ont répondu à celui-ci;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de l'ingénierie et de la division approvisionnement;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Claude Grenier  
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour des travaux de nettoyage des conduites d'égout au mètre linéaire, pour les années 2021, 2022 et 2023, au plus bas soumissionnaire conforme soit **Ebi Envirotech inc.**, suivant les prix unitaires indiqués au bordereau de soumission déposé, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 129-13-04-21

### CONTRAT - REMPLACEMENT DE CHAUDIÈRES ET TRAVAUX CONNEXES - CENTRE COMMUNAUTAIRE BRUNO-RIVARD

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour le remplacement des chaudières et travaux connexes au centre communautaire Bruno-Rivard;

CONSIDÉRANT QUE cinq soumissionnaires ont répondu à celui-ci;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics et de la division approvisionnement;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay  
Appuyé par : la conseillère Jacinthe Campagna

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour le remplacement des chaudières et travaux connexes au centre communautaire Bruno-Rivard au plus bas soumissionnaire conforme soit **Entreprises Arseneault inc.**, au montant de 330 500 \$, taxes en sus, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt SH-667.

Que la présente résolution soit exécutoire à compter du jour de l'approbation du règlement SH-667 par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 130-13-04-21

### **CONTRAT - TRAVAUX DE RÉPARATION DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ 2021**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour des travaux de réparation des glissières de sécurité pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissionnaires ont répondu à celui-ci;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics et de la division approvisionnement;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Guy Arseneault

Appuyé par : le conseiller Claude Grenier

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour la réparation des glissières de sécurité pour 2021 au plus bas soumissionnaire conforme, soit **9065-5267 Québec inc.**, faisant affaire sous le nom Renoflex, suivant les prix unitaires indiqués au bordereau de soumission déposé, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt SH-665.

Que la présente résolution soit exécutoire à compter du jour de l'approbation du règlement SH-665 par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 131-13-04-21

### **CONTRAT - FOURNITURE DE PIERRE CONCASSÉE MG-20 LIVRÉE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture de pierre concassée MG-20 livrée pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE cinq soumissionnaires ont répondu à celui-ci;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics et de la division approvisionnement;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Appuyé par : la conseillère Lucie De Bons

Et résolu



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Que le Conseil octroie le contrat pour la fourniture de pierre concassée MG-20 livrée au plus bas soumissionnaire conforme, soit Carrières P.C.M. inc., suivant les prix unitaires indiqués au bordereau de soumission déposé, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt SH-665.

Que la présente résolution soit exécutoire à compter du jour de l'approbation du règlement SH-665 par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 132-13-04-21

### CONTRAT - TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE REGARDS PAR PROJECTION

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la réalisation de travaux de réhabilitation de regards par projection;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics et de la division approvisionnement;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Claude Grenier

Appuyé par : le conseiller Guy Arseneault

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour la réalisation de travaux de réhabilitation de regards par projection au plus bas soumissionnaire conforme, soit **Soleno Service inc.**, suivant les prix unitaires indiqués au bordereau de soumission déposé, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt SH-665.

Que la présente résolution soit exécutoire à compter du jour de l'approbation du règlement SH-665 par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 133-13-04-21

### RENOUVELLEMENT DE CONTRAT - EXPLOITATION ET GESTION DES SITES DE NEIGES USÉES

CONSIDÉRANT le contrat pour l'exploitation et la gestion des sites de neiges usées octroyé par la résolution R 396-11-09-18;

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement prévue à ce contrat;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Guy Arseneault

Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Et résolu

Que le Conseil exerce l'option de renouvellement du contrat pour l'exploitation et la gestion des sites de neiges usées intervenu avec **Cap Excavation inc.**, pour une période supplémentaire de 2 ans, de la manière suivante :

- pour la saison hivernale 2021-2022, au montant de 469 925,00 \$ plus l'IPC de la moyenne annuelle canadienne de l'année précédente, taxes en sus;
- pour la saison hivernale 2022-2023, au montant de 2021-2022 plus l'IPC de la moyenne annuelle canadienne de l'année précédente, taxes en sus;

le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 134-13-04-21

### RENOUVELLEMENT DE CONTRAT - FOURNITURE DE PIERRES CONCASSÉES MG-20 M.T.Q. NON LIVRÉES - LOT 2

CONSIDÉRANT le contrat pour la fourniture de pierres concassées MG-20 M.T.Q. non livrées, lot 2, octroyé par la résolution R 310-10-07-18;

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement prévue à ce contrat;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay  
Appuyé par : le conseiller Guy Arseneault

Et résolu

Que le Conseil exerce l'option de renouvellement du contrat pour la fourniture de pierres concassées MG-20 M.T.Q. non livrées, lot 2, intervenu avec **Construction DJL inc.**, pour une période supplémentaire de 2 ans, de la manière suivante :

#### Saison 2021-2022

MG-20 M.T.Q. : 11,11 \$/tonne métrique, taxes en sus;  
Manutention d'hiver : 1,05 \$/tonne métrique, taxes en sus;

#### Saison 2022-2023

MG-20 M.T.Q. : 1,11 \$/tonne métrique, plus l'IPC de la moyenne annuelle canadienne de l'année précédente, taxes en sus;  
Manutention d'hiver : 1,05 \$/tonne métrique, plus l'IPC de la moyenne annuelle canadienne de l'année précédente, taxes en sus;

le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

R 135-13-04-21

### RENOUVELLEMENT DE CONTRAT - FOURNITURE DE PIERRES CONCASSÉES MG-56 NON LIVRÉES - LOT 3

CONSIDÉRANT le contrat pour la fourniture de pierres concassées MG-56 non livrées, lot 3, octroyé par la résolution R 311-10-07-18;

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement prévue à ce contrat;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Claude Grenier  
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil exerce l'option de renouvellement du contrat pour la fourniture de pierres concassées MG-56 non livrées, lot 3, intervenu avec **Construction DJL inc.**, pour une période supplémentaire de 2 ans, de la manière suivante :

#### Saison 2021-2022

MG-56 : 11,00 \$/tonne métrique, taxes en sus;

Manutention d'hiver : 1,05 \$/tonne métrique, taxes en sus;

#### Saison 2022-2023

MG-56 : 11,00 \$/tonne métrique, plus l'IPC de la moyenne annuelle canadienne de l'année précédente, taxes en sus;

Manutention d'hiver : 1,05 \$/tonne métrique, plus l'IPC de la moyenne annuelle canadienne de l'année précédente, taxes en sus;

le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AV 136-13-04-21

### AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET - RÈGLEMENT SH-628.1 - AUGMENTATION RÉSERVE FINANCIÈRE - INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la conseillère Jacinthe Campagna donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à la séance subséquente, du Règlement SH-628.1 modifiant le règlement SH-628 créant une réserve financière pour les infrastructures d'aqueduc afin d'augmenter le montant maximum de cette réserve et, de plus, dépose le projet de règlement

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public, au greffe de la Ville, dans les 72 heures du présent dépôt.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Ville  
de Shawinigan**

AV 137-13-04-21

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET - RÈGLEMENT SH-676 -  
EMPRUNT 375 000 \$ - HONORAIRES PROFESSIONNELS**

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la conseillère Nancy Déziel donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, du Règlement SH-676 décrétant un emprunt et une dépense de 375 000 \$ pour engager des honoraires professionnels en ingénierie pour la réalisation de divers mandats reliés à des projets, et, de plus, dépose le projet de règlement.

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public, au greffe de la Ville, dans les 72 heures du présent dépôt.

AV 138-13-04-21

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET - RÈGLEMENT SH-677 -  
POULES EN MILIEU URBAIN**

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la conseillère Josette Allard-Gignac donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, du Règlement SH-677 concernant la garde de poules pondeuses en milieu urbain et, de plus, dépose le projet de règlement.

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public, au greffe de la Ville, dans les 72 heures du présent dépôt.

AV 139-13-04-21

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET - RÈGLEMENT SH-678 -  
CRÉATION RÉSERVE FINANCIÈRE - INFRASTRUCTURES D'ÉGOUT**

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseiller Jean-Yves Tremblay donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à la séance subséquente, du Règlement SH-678 créant une réserve financière pour les infrastructures d'égout et, de plus, dépose le projet de règlement

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public, au greffe de la Ville, dans les 72 heures du présent dépôt.

R 140-13-04-21

**ADOPTION - RÈGLEMENT SH-1.92 - CONSEIL ET SES COMITÉS,  
CIRCULATION, STATIONNEMENT, ENVIRONNEMENT ET  
TARIFICATION**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 2 mars 2021 et qu'un projet de règlement a également été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que monsieur le maire a mentionné son objet, sa portée ainsi que les changements qui ont été apportés;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont mises à la disposition du public;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Josette Allard-Gignac  
Appuyé par : la conseillère Jacinthe Campagna

Et résolu

Que le Conseil adopte, avec changements, le *Règlement SH-1.92 modifiant le Règlement général SH-1 et ayant notamment pour objet le conseil et ses comités, la circulation, le stationnement, l'environnement et la tarification.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 141-13-04-21

### ADOPTION - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2020 - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, c. S-3.4) édicte que toutes les municipalités chargées de l'application des mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre à la ministre un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le conseiller Guy Arseneault  
Appuyé par : la conseillère Lucie De Bons

Et résolu

Que le Conseil adopte le rapport d'activités du Service de sécurité incendie pour l'année 2020.

Que le Conseil autorise la transmission du rapport d'activités 2020 du Service de sécurité incendie de la Ville de Shawinigan à la ministre de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 142-13-04-21

### ADOPTION - PLAN DE MESURES D'URGENCE

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S 2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant provoquer des sinistres;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Shawinigan reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps et voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir;

CONSIDÉRANT QUE les mesures mises en place par la Ville et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Guy Arseneault  
Appuyé par : la conseillère Nancy Déziel

Et résolu

Que le plan de sécurité civile de la Ville de Shawinigan en place depuis 2007 et mis à jour régulièrement depuis sa première adoption et que la dernière mise à jour préparée par monsieur Dany Dion, chef division formation soit adopté.

Que le directeur du Service de sécurité incendie soit nommé responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Que cette résolution ait pour effet de remplacer à toute fin que de droit, tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la Ville ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 143-13-04-21

### MESURE NON RÉGLEMENTAIRE - OCCUPATION ET AMÉNAGEMENT D'ESPACES PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, C-47.1) accorde aux municipalités des pouvoirs leur permettant de répondre aux besoins municipaux, divers et évolutifs, dans l'intérêt de leur population;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4 de cette loi prévoit qu'en outre des compétences qui lui sont conférées par d'autres lois, toute municipalité locale a compétence dans les domaines de la culture, des loisirs, des activités communautaires et du développement économique et qu'elle peut adopter toute mesure non réglementaire dans ces domaines et que l'article 92.1 l'autorise à accorder toute aide à toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé et qui est le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble autre qu'une résidence;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement général SH-1, le conseil peut par résolution établir des voies réservées aux catégories de véhicules routiers qu'il détermine, des voies cyclables, des voies piétonnières et des voies à sens unique;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut également permettre l'utilisation des places publiques de la ville;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a autorisé la levée de l'interdiction d'activités pour les restaurants, sous réserve de diverses conditions visant à respecter les consignes de la Direction de la santé publique;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite supporter ses restaurateurs en leur permettant d'occuper l'espace public pour agrandir leur terrasse et ainsi respecter les règles de distanciation sociale;

CONSIDÉRANT QUE des demandes ont été déposées auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux afin d'obtenir les autorisations



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

nécessaires pour que la vente d'alcool puisse se faire dans ces espaces publics pour 2 zones prédéterminées sur le territoire de la ville;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Jacinthe Campagna  
Appuyé par : la conseillère Nancy Déziel

Et résolu

Que le Conseil décrète les portions de rues suivantes, comme voies piétonnières et autorise leur fermeture à des fins de circulation par des véhicules :

- 1° l'avenue Mercier, entre la 4<sup>e</sup> rue de la Pointe et la ruelle accessible via la 5<sup>e</sup> rue de la Pointe, la ruelle demeurant ouverte selon le plan déposé pour la zone 1;
- 2° l'avenue Tamarac, entre la 4<sup>e</sup> rue de la Pointe et la 5<sup>e</sup> rue de la Pointe, la ruelle demeurant ouverte selon le plan déposé pour la zone 1;
- 3° l'avenue Willow ainsi que la ruelle Wilson, selon le plan déposé pour la zone 2;

et que ces espaces publics soient occupés et aménagés par les restaurateurs visés par le permis délivré par la Régie des alcools, des courses et des jeux dans le cadre de ce projet, lesquels sont assujettis aux règles applicables aux empiètements sur les trottoirs.

Que le Conseil autorise également les restaurateurs visés par le permis délivré par la Régie des alcools, des courses et des jeux dans le cadre de ce projet, à occuper et aménager les espaces publics de la place du Marché selon le plan déposé pour la zone 1.

Que cette autorisation soit valide pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 19 septembre 2021.

Que les installations prévues soient temporaires et conformes aux normes en matière de sécurité et de manière à être enlevées en cas d'urgence.

Que le présent décret ne dispense pas les commerçants à obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement du Gouvernement du Québec.

Que le tarif applicable à l'obtention du permis soit suspendu pour la saison 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 144-13-04-21

### VERSEMENT - SUBVENTIONS - PROGRAMMES SHQ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan participe à divers programmes de la Société d'habitation du Québec sur l'amélioration de l'habitat et l'accessibilité et qu'elle a également mis en œuvre différents programmes de revitalisation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville reçoit des demandes de paiement de subventions en application de ces programmes;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay  
Appuyé par : la conseillère Lucie De Bons

Et résolu

Que le Conseil autorise le trésorier à verser à différents bénéficiaires aux fins des programmes ci-après la somme totale de 160 789,90 \$ répartie de la manière suivante :

- Programme d'adaptation de domicile 47 316,40 \$;
- Programme pour les résidences endommagées  
par la pyrrhotite 113 473,50 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

R 145-13-04-21

### SUBVENTION - CLUB DE MOTOS NEIGE DE LA MAURICIE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Club de Motos Neige de la Mauricie, organisme sans but lucratif ayant pour mission d'aménager et d'entretenir les sentiers de motoneige desservant le territoire de Shawinigan;

CONSIDÉRANT la valeur des travaux réalisés par le club et l'implication bénévole de ses membres pour raccorder les sentiers provinciaux aux pôles commerciaux des secteurs Shawinigan-Sud et du centre-ville;

CONSIDÉRANT les retombées générées par le tourisme à motoneige, ainsi que le potentiel de développement qui est propre au territoire;

CONSIDÉRANT les recommandations du Service loisirs, culture et vie communautaire et de la commission sur l'administration et le développement économique;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Guy Arseneault  
Appuyé par : la conseillère Jacinthe Campagna

Et résolu

Que le Conseil autorise le versement d'une subvention de 12 500 \$ au Club de Motos Neige de la Mauricie inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

R 146-13-04-21

### ADHÉSION - RÉSEAU DES COMMUNAUTÉS BLEUES

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies a adopté le 23 septembre 2011 une résolution sur le droit à l'eau potable et aux services d'assainissement, qui demande aux gouvernements d'agir concrètement en se dotant de plans d'action, en mettant en place des mécanismes de surveillance et de reddition de comptes et en assurant l'accès à des services abordables à toute leur population;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan exploite et entretient un réseau de distribution d'eau réglementé qui répond à des exigences mondiales parmi les plus rigoureuses en matière de qualité de l'eau;

CONSIDÉRANT QUE la santé publique dépend d'un accès équitable à des approvisionnements en eau propre;

CONSIDÉRANT QUE la reconnaissance du droit à l'eau et aux services d'assainissement est l'une des trois étapes requises pour que la Ville de Shawinigan puisse obtenir le titre de « Communauté bleue »;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Claude Grenier  
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que la Ville de Shawinigan :

- 1° joigne le réseau des communautés bleues;
- 2° reconnaisse l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement comme un droit de la personne;
- 3° fasse la promotion d'une infrastructure de l'eau exploitée par le secteur public;
- 4° s'oppose à la privatisation, sous toutes ses formes, des infrastructures et des services d'eau et d'eaux usées, y compris par le biais de partenariats publics-privés ou de contrats de service de courte durée, et s'engage à maintenir le financement, la propriété, l'exploitation et la gestion publiques de ces services;
- 5° s'engage à cesser la vente d'eau embouteillée à usage unique dans les établissements publics qui sont sa propriété et lors d'événements publics qu'elle organise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 147-13-04-21

### PROCLAMATION - PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE

CONSIDÉRANT QUE promouvoir la santé mentale, c'est agir en vue d'accroître ou maintenir le bien-être personnel et collectif;

CONSIDÉRANT QUE le lancement de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2021-2022 initiée par le Mouvement Santé mentale et ses groupes membres a lieu à l'occasion de la Semaine de la santé mentale qui se déroule du 3 au 9 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE faire connaître les 7 astuces pour se recharger contribue à la santé mentale de la population de tout âge;

CONSIDÉRANT QUE la Campagne 2021-2022 vise à faire connaître l'une des 7 astuces, « Ressentir c'est recevoir un message »;

CONSIDÉRANT QUE favoriser la santé mentale est une responsabilité à la fois individuelle et collective partagée par tous les acteurs et actrices de la société et que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale de la population;





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Lucie De Bons  
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil proclame l'importance de la promotion de la santé mentale et invite tous les citoyennes et citoyens, ainsi que toutes les organisations et institutions à participer à la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale « *Ressentir c'est recevoir un message* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 148-13-04-21

### PROCLAMATION - MOIS DE LA SENSIBILISATION AU MÉLANOME ET AU CANCER DE LA PEAU

CONSIDÉRANT QU'il est impératif de rappeler aux communautés à travers le Canada l'importance de la sécurité solaire;

CONSIDÉRANT QUE la surexposition aux rayons UV est l'une des principales causes des mélanomes et des cancers de la peau non mélanome;

CONSIDÉRANT QUE le cancer de la peau est le plus fréquent de tous les cancers et qu'un Canadien sur six né dans les années 1990 aura un cancer de la peau au cours de sa vie;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses personnes s'exposent au soleil sans prendre les mesures de précaution nécessaires et ignorent que tout assombrissement de la couleur de la peau, y compris le bronzage, est signe de dommages causés par les rayons UV;

CONSIDÉRANT QUE l'autoexamen de la peau devrait être effectué tous les mois, car les cancers de la peau sont très faciles à traiter lorsqu'ils sont détectés à un stade précoce;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Sauve ta peau se consacre à la lutte contre les cancers de la peau non mélanomes, le mélanome et le mélanome oculaire par le biais d'initiatives nationales d'éducation, de plaidoyer et de sensibilisation;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel  
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil proclame le mois de mai 2021 « Mois de la sensibilisation au mélanome et au cancer de la peau ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 149-13-04-21

### JEUX DU CANADA - ÉTÉ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan désire signifier son intention de devenir la ville hôte des Jeux du Canada d'été, dont l'édition reste à convenir, et ce, conjointement avec la Ville de Trois-Rivières;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le conseiller Claude Grenier  
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que la Ville de Shawinigan autorise son directeur du Service loisirs, culture et vie communautaire, monsieur David Cadieux, à déposer une lettre d'intention par laquelle la Ville de Shawinigan manifeste son intention de devenir la ville hôte des « Jeux du Canada » d'été, dont l'édition reste à convenir, et ce, conjointement avec la Ville de Trois-Rivières.

Que le Conseil autorise la création d'un comité de mise en candidature présidé par monsieur Claude Villemure et composé de membres désignés conjointement avec la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

R 150-13-04-21

### REPRÉSENTATIONS

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay  
Appuyé par : la conseillère Lucie De Bons

Et résolu

Que le Conseil autorise, outre monsieur le maire, les conseillers(ères) suivants à représenter la Ville :

Josette Allard-Gignac, Jacinthe Campagna, Lucie De Bons, Nancy Déziel, Claude Grenier et Jean-Yves Tremblay lors des Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui auront lieu du 12 au 14 mai 2021;

Que les dépenses de représentations soient déboursées et remboursées selon la politique établie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

### MENTIONS SPÉCIALES DU MAIRE

Monsieur le maire adresse des mentions spéciales aux représentants de diverses personnes et associations ainsi qu'aux représentants de divers comités afin de démontrer la réelle considération du conseil à l'égard d'actions, de performances et de réalisations.

---

### INFORMATION

Monsieur le maire informe l'assistance que la prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le mardi 11 mai 2021 à 19 heures. Une séance extraordinaire sera également tenue le lundi 26 avril 2021, à compter de 17 h, afin de statuer sur divers dossiers en matière d'urbanisme.

---



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Au terme de la séance, les personnes ont eu l'opportunité d'adresser des questions par courriel aux membres du conseil.

---

### LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 12.

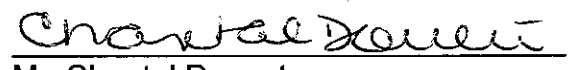
---

*Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).*



---

Michel Angers  
Maire



---

Me Chantal Doucet  
Greffière